

POTIER ERIC

Collège Saint Jacques

MOUTIERS LES MAUXFAITS

06 80 07 56 28

Attention à partir de l'athlétisme estival 2020

[Eric.potier@clg-stjacques.fr](mailto:Eric.potier@clg-stjacques.fr)

## NOUVELLE PROCEDURE DE VALIDATION DES JEUNES JUGES EN ATHLETISME

Bonjour à tous

Il va falloir désigner un enseignant référent en athlétisme afin de faire le suivi des jeunes juges au sein de vos AS.

Le référent devra :

- Editer le livret de formation pour chacun de ces jeunes juges dès le début de son cursus de formation.
- Renseigner ce livret dans sa totalité en page de présentation de l'élève.
- Renseigner la formation théorique (date, lieu, formateur et note obtenue)
- Présenter ce livret avec les validations antérieures nécessaires pour chaque niveau de compétition.
- Editer la licence du jeune juge comme pour ces athlètes.

Le jeune juge est responsable :

- De la maintenance en état de ce livret (le couvrir)
- Le présenter à chaque validation théorique au formateur et validation pratique au chef de plateau en fin d'atelier.
- Faire valider au responsable jeune juge de la compétition de la validité des évaluations pratiques réalisées en compétition.

Ce livret permet un suivi dans le cursus UGSEL et FFA à l'identique.

**Toutes les validations antérieures au départemental estival 2020 vous seront restituées sur demande. Vous devrez les coller sur les pages pratiques.**